

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de la Commission des  
discriminations positives en application de l'article 60 du  
Décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des  
chances d'émancipation sociale, notamment par la mise en  
oeuvre de discriminations positives**

**A.Gt 12-02-1999**

**M.B. 06-11-1999**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives, notamment les articles 6 et 60;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances donné le 25 janvier 1999;

Vu l'accord du ministre du Budget donné le 12 février 1999;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 1999;

Sur la proposition du Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité de membres de la Commission des discriminations positives lorsqu'elle évalue la mise en oeuvre de la politique de discriminations positives menée dans l'enseignement de promotion sociale :

1° Mme Claudine Close;

2° M. Christian De Rijcker;

3° M. Yves Dechevez;

4° Mme Colette Marquet.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

**Article 3.** - Le Ministre ayant l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.